

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2023

Présents : Manuel ARRAGAIN, Amaury FARGES, Yvan JAYET DIT LARAFFE, Michèle LAMBERT, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO, Mélanie ZIZZO.
Absent : Thibault LEFEBVRE

Le dernier compte-rendu est approuvé.

Michèle Lambert est désignée secrétaire de séance.

1. Tarifs cantine

Il est rappelé les tarifs actuellement en vigueur concernant la cantine scolaire :

- QF inférieurs à 700 = 4.65 €
- QF entre 700 et 1000 = 4.70 €
- QF supérieurs à 1000 = 4.80 €

Pour rappel ces tarifs n'ont pas évolué depuis plusieurs années, la municipalité ayant fait le choix de ne pas appliquer aux familles la hausse du coût réel du service liée à l'inflation.

Aussi, pour chaque repas, la commune prend en charge un montant minimum de 3.20 € du fait du coût réel du repas (achat au prestataire, encadrement des enfants, charges administratives, etc.).

Le règlement intérieur de la cantine scolaire dispose dans son article 4 que ces tarifs au quotient familial sont appliqués à l'exception des enfants ne résidant pas à Chanaz ou à Vions. Sur cette base, il a été décidé concernant une famille n'habitant pas sur la commune d'appliquer le tarif extérieurs (au réel) depuis le 1^{er} janvier 2023.

Cette famille conteste la décision en s'appuyant sur le fait qu'elle est propriétaire de biens sur la commune.

Il a été décidé de confirmer cette décision mais d'interroger parallèlement les services juridiques d'Agate qui planchent actuellement sur le sujet.

Le conseil après discussion approuve la confirmation du fait que le tarif « Habitants de Vions » est conditionné au fait d'habiter effectivement la commune.

Une éventuelle délibération pourra être prise lors du prochain conseil si l'analyse juridique des services d'Agate va dans ce sens.

2. Délibération convention avec la clinique du Mont des Princes

Il est rappelé que la commune a passé une convention avec la clinique vétérinaire du Mont des Princes pour la stérilisation des chats errants.

Un partenariat avec la fondation Brigitte Bardot et l'implication d'habitants bénévoles a permis d'effectuer un certain nombre de stérilisations à moins frais.

Il est nécessaire de signer une convention avec tarifs mis à jour pour 2023 :

- Tarif stérilisation mâles : 69 €
- Tarif stérilisation femelles : 107 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents d'approuver la nouvelle convention avec la clinique vétérinaire du Mont des Princes et autorise le Premier adjoint à la signer.

Manuel ARRAGAIN souhaite remercier vivement les personnes bénévoles qui ont oeuvré cette année en s'occupant de la stérilisation de plusieurs chats auprès de la clinique vétérinaire.

Leur action ainsi que le partenariat avec la fondation Brigitte Bardot ont permis une belle campagne à moindre coût pour la commune.

Pour 2023 avec la fin du partenariat il conviendra de rappeler aux privés leur responsabilité en matière de chats errants et éventuellement de trouver de nouvelles possibilités de partenariat, la commune ne pouvant assurer seule le financement de nombreuses stérilisations.

Une information sera faite dans le Collect'infos et rappellera également que la commune n'a pas vocation à prendre en charge les soins de chats amenés à la clinique vétérinaire par des particuliers.

QUESTIONS DIVERSES

- REUNION PUBLIQUE DU 24 FEVRIER

Une information a été faite dans les boîtes aux lettres.

Manuel Arragain confirme que les élections prévues en janvier rendaient impossible l'organisation de la cérémonie des vœux. Leur report début janvier suite à la démission de Jean-Pierre Savioz-Fouillet du conseil était trop tardif pour organiser une cérémonie sereine (planning des uns et des autres, occupation de la salle...). Le contexte d'absence prolongée de maire a compliqué la mise en place d'un format classique.

Cette réunion sera consacrée aux projets de l'année et sera suivie d'un moment convivial.

- ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES

1^{er} tour le 12 Mars, 2eme tour le 19 Mars.

Les candidatures seront déposées en préfecture les 22 et 23 Février, à ce jour, 6 personnes se sont manifestées auprès de la mairie.

Pour être élu au 1^{er} tour, les candidats devront réunir 25 % des électeurs inscrits et 50 % des exprimés.

Il convient d'établir un planning de tenue du bureau de vote pour les deux tours.

Il est proposé que chaque conseiller s'inscrive sur un créneau, et constitue un binôme avec les candidats qui le souhaitent.

La commission de contrôle des listes électorales se réunit à nouveau Jeudi 16 Février.

- TRAVAUX SALLE DE CLASSE

Le diagnostic réalisé dans la salle de classe en vue des travaux de peinture a confirmé une présence d'amiante dans 3 murs sur 4.

Il est précisé que ces matériaux relèvent d'une catégorie peu dangereuse et qu'ils sont confinés à l'intérieur du mur.

Le service prévention de l'Education nationale a été informé et est venu effectuer une visite sur place.

S'il est possible de laisser les matériaux en place en effectuant des contrôles périodiques réguliers, la municipalité souhaite profiter des travaux de peinture pour effectuer un désamiantage complet au cours des vacances d'été, par une entreprise spécialisée, avant les travaux de peinture.

Ces travaux relativement couteux pourront être intégrés au sein de la demande de subvention à faire auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes.

- RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE

Aucun titulaire de la fonction publique n'a candidaté, il est envisagé le recrutement d'un contractuel.

Deux candidats ont été reçus en présence de Manuel ARRAGAIN, Aurélia TRUNFIO, Amaury FARGES et Jacques PERRILLAT-BOITEUX.

Le candidat retenu sera prévenu avant la fin de semaine pour envisager un démarrage de poste au 3 avril par l'intermédiaire d'un contrat d'1 an en l'absence de recrutement d'un fonctionnaire.

- POINT SUR ECHANGES AVEC GRAND LAC POUR IMPLANTATION DE CSE AU MOLLARD

Pour rappel, il n'existe pas de point de ramassage des déchets au Mollard (les habitants du hameau doivent amener leurs déchets au cimetière ou à la salle des fêtes).

Un sondage avait été organisé et avait conclu qu'une très forte majorité des habitants du hameau était favorable à l'implantation de CSE dans le hameau.

Manuel ARRAGAIN a rencontré un technicien de Grand Lac qui a rappelé qu'un CSE ne s'implante théoriquement qu'à partir de 30 maisons, ce qui n'est pas le cas du hameau.

Néanmoins Grand Lac accepte d'étudier les implantations possibles. Pour des raisons de sécurité liées au passage du camion, à la circulation des usagers et aux contraintes de travaux, seule une implantation sur la parcelle A 1661 est possible.

Or, cette parcelle n'appartient pas à la commune et doit faire l'objet d'une acquisition amiable.

Grand Lac confirmera rapidement la possibilité d'une implantation et, en cas de confirmation, la Commune reprendra contact avec la propriétaire de la parcelle A 1661 pour une acquisition.

- DEMANDE DE SUBVENTION ASCEC

La présidente de l'ASCEC a adressé à la mairie un dossier complet très détaillé et présentant de manière illustrée les activités de son association. Il est précisé que 9 enfants de la commune fréquentent l'association, qui sollicite une subvention de la commune.

Il est rappelé que la commune a délégué au syndicat intercommunal la compétence concernant la vie associative. Néanmoins certaines communes du syndicat (Ruffieux, Serrières) participent financièrement.

Après discussion, le conseil s'accorde sur le fait que subventionner l'ASCEC impliquerait d'apporter une aide financière à l'ensemble des associations fréquentées par des enfants de la commune alors même que la commune n'a plus la compétence.

Un courrier sera envoyé à l'ASCEC pour remercier l'association de ses actions auxquelles participent des enfants de la commune et lui indiquer que la commune n'apporte pas de financement direct aux associations, mais peut mettre à disposition la salle pour des manifestations sportives ou destinées à promouvoir l'association.

- POINT SUR CONTENTIEUX URBANISME

Il est rappelé que deux procédures sont en cours : appel du référé qui a débouté la commune en 2022 et convocation du propriétaire devant le tribunal correctionnel, la commune se portant partie civile.

Les dates des deux audiences sont fixées en avril.

La nouvelle avocate de la commune, Me GALETY ayant pris sa retraite, viendra rencontrer les membres du conseil qui le souhaitent le 1^{er} mars en matinée.

- SOUTIEN AUX VICTIMES DU SEISME EN TURQUIE ET SYRIE

Manuel ARRAGAIN indique au conseil que l'AMF s'est associée avec une association intervenant en Turquie et en Syrie pour venir en aide aux populations sinistrées.

Le conseil s'associe à la peine des populations durement touchées par cet événement.

Un contact sera pris auprès de l'AMF voire d'autres associations pour proposer une collecte de matériel nécessaire aux équipes de secours et aux populations sur place.

- CALENDRIER REUNIONS DE CONSEIL

En cas de second tour pour les municipales partielles, le conseil d'élection du maire et des adjoints aura lieu **Samedi 25 Mars au matin**. Lors de ce conseil les représentants du conseil dans les commissions communales, intercommunales et les différentes instances seront désignés.

Le conseil de vote des comptes 2022, budget 2023 et taux d'imposition aura lieu le **Mercredi 5 Avril**. Il sera précédé d'une réunion informelle pour les nouveaux élus de présentation du budget (ouverte à tous les membres du conseil).

- ORGANISATION D'UN NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Date à fixer quand l'équipe sera au complet (2eme quinzaine d'avril ou 1ere quinzaine de mai).

- REUNION SCHEMA DE COVOITURAGE

Réunion à Ontex le Lundi 13 Mars à 18h30.

Les services de Grand Lac qui organisent cette réunion ont regroupé les communes par secteur ; Vions sera associé à Chanaz, mais aussi toutes les communes de la rive Ouest du Lac du Bourget (alors qu'il s'agit d'une question où la coordination avec les communes de Chautagne voisine serait utile).

Manuel ARRAGAIN participera à la réunion du 13 Mars mais les membres du conseil qui sont disponibles peuvent s'y joindre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Premier adjoint,

Manuel ARRAGAIN

